



Conseil national  
de l'information statistique

Montrouge, le 26 juillet 2021 – N° 97/H030

## BUREAU

---

Réunion du 10 juin 2021

---

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU

BUREAU

- 10 juin 2021 -

---

Président : Patrice DURAN, Président du Cnis

Rappel de l'ordre du Jour

I.	LA REFORTE DE LA DIFFUSION DES DONNÉES À L'INSEE .....	5
II.	PROJET NOSICA : PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ ET DE FAISABILITÉ SUR LE PROJET D'UTILISATION DES DONNÉES DE CAISSE POUR LE CALCUL DES INDICES DE CHIFFRES D'AFFAIRES DANS LE SECTEUR DE LA GRANDE DISTRIBUTION ALIMENTAIRE.....	9
III.	VALIDATION DU MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'USAGE DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES DANS L'AGRICULTURE .....	12
IV.	ACTUALITÉS DU SERVICE STATISTIQUE PUBLIC .....	13
V.	ACTUALITÉS DU CNIS .....	18
	CONCLUSION .....	22

## Liste des participants

### Membres du Bureau

BARDAJI	José	Fédération française de l'assurance (FFA)
BERTHOLON	Raphaëlle	Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC)
CABRILLAC	Bruno	Banque de France
DURAN	Patrice	Ecole normale supérieure (ENS) – Président du Cnis
MOUSSAOUI	Abdallah	Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO)
POILON	Gwenaëlle	Mouvement des entreprises de France (MEDEF)
POUZIN	Gilles	Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)
PROKOVAS	Nicolas	Confédération générale du travail (CGT)
ROBIN	Benoît	Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO)
SILBERMAN	Roxane	Directrice de recherches émérite
TAVERNIER	Jean-Luc	Directeur général de l'Insee
VESSILLIER	Delphine	Fédération française du bâtiment (FFB)

### Membres du Bureau excusés

AUDENIS	Cédric	France Stratégie
DEAUVIEAU	Jérôme	Ecole normale supérieure
FAK	Gabrielle	Université Paris Dauphine
LECOURT	Anne-Juliette	Confédération française démocratique du travail (CFDT)
LEGER	Jean-Luc	Conseil économique, social et environnemental régional de Normandie

### Présidents de commission

BOZIO	Antoine	Institut des politiques publiques
COMBES	Pierre-Philippe	Université de Lyon
D'AUTUME	Christine	Ministère des Solidarités et de la Santé – Inspection générale des affaires sociales (IGAS)
DELATTE	Anne-Laure	Université Paris Dauphine
OREFICE	Gianluca	Université Paris Dauphine
SCIBERRAS	Jean-Christophe	Newbridges
TIMBEAU	Xavier	Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE)

### Intervenants

LAGARENNE	Christine	Insee – Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)
LEBLANC	Pierre	Insee – Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
LEONARD	Isabelle	Insee – Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
MINODIER	Frédéric	Insee – Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)
SAGNES	Nicolas	Insee – Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)

### Invités permanents

ANXIONNAZ	Isabelle	Secrétaire générale adjointe du Cnis
BAYET	Alain	Insee – Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)
BESSONE	Anne-Juliette	Ministère du Travail – Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)
CLING	Jean-Pierre	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
COLIN	Christel	Insee – Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
DUBOIS	Marie-Michèle	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
EGHBAL-TEHERANI	Sylvie	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
GUILLAUMAT-TAILLIET	François	Insee – Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)

LAGARDE	Sylvie	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
MAUREL	Françoise	Secrétaire générale du Cnis
OLIER	Lucile	Ministère des Solidarités et de la Santé – Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
PROST	Corinne	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation – Service de la statistique et de la prospective (SSP)
SEDILLOT	Béatrice	Ministère de la transition écologique et solidaire – Service de la donnée et des études statistiques (SDES)

**Invité permanent excusé**

MOREAU	Sylvain	Insee – Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
--------	---------	--

*La séance est ouverte à 14 heures 30, sous la présidence de Patrice Duran.*

**Le Président, Patrice DURAN**, remercie l'ensemble des membres du Bureau pour leur présence.

Il accueille Gianluca OREFICE, qui prend la suite de Lionel FONTAGNÉ à la tête de la commission Entreprises et stratégies de marché, ainsi que François GUILLAUMAT-TAILLIET, qui succédera à Isabelle ANXIONNAZ au secrétariat général du Cnis. Georges DOUTOT prend par ailleurs la suite de Mériadec RIVIERE, représentant l'UNAF, à la suite du décès de ce dernier.

Cinq points seront abordés au cours de la séance. Le premier est consacré à la diffusion des données au sein de l'Insee. La question de la diffusion n'a pas fait l'objet de très longs débats, malgré plusieurs demandes. Il apparaît donc opportun, dans le contexte actuel, de l'évoquer. Durant les différents confinements, l'Insee a été fortement mobilisé. Le Cnis lui-même s'est efforcé de garder le contact avec les usagers. Les deux institutions ont d'ailleurs été soumises à de très nombreuses demandes. Le Cnis est de plus en plus confronté à sa mission, qui consiste à faire le lien entre les producteurs et les usagers de la statistique, et on ne peut que s'en féliciter.

Les deux points suivants permettront de revenir sur l'utilisation des données privées dans une autre logique que la logique habituelle d'enquête. Cette question relève de l'article 3bis de la loi de 1951 repris dans la loi pour une République numérique de 2016, en son article 19. La question des données privées se révèle tout à fait fondamentale. Elle rejoint pour partie la question des données d'intérêt général qui constitue un enjeu décisif.

Le quatrième point sera consacré au traditionnel panorama de l'actualité du service public par le Directeur général de l'Insee. Le dernier point portera enfin sur l'activité du Cnis et permettra notamment aux présidents de commission de présenter les travaux de leur séance de printemps.

## **.I LA REFONTE DE LA DIFFUSION DES DONNÉES À L'INSEE**

**Christine LAGARENNE, représentant la Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR) au sein de l'Insee**, rappelle que depuis de nombreuses années, l'on assiste à une demande accrue de transparence de la part de la société civile vis-à-vis des décideurs politiques *via* la politique open data des administrations et des entreprises, à travers leur responsabilité sociétale. En parallèle, l'économie évolue à l'ère du numérique avec de plus en plus de moyens informatiques disponibles. Les équipements croissent, comme le prouvent les enquêtes TIC de l'Insee. La demande de données évolue elle aussi, tout comme l'offre, y compris au niveau mondial.

Dans ce contexte, les besoins et les usages des utilisateurs de données évoluent. Les représentations visuelles des informations se développent sous la forme d'infographies et d'illustrations très variées, que ce soit dans les journaux, les manuels pédagogiques, sur internet pour un accès facilité à l'information dans une société qui veut aller de plus en plus vite pour comprendre les phénomènes. Les données sont aussi réutilisées de façon croissante, notamment de la part des web développeurs ou des data journalistes. Ceux qui mettent à disposition des données le font dans des formats adaptés à ces réutilisations, avec des métadonnées devant permettre d'expliquer l'origine et la construction de la donnée pour en garantir le bon usage. Le contexte est également marqué par une demande d'accès en temps réel aux dernières informations (web services, dialogue machine/machine, etc.). Enfin, l'accès aux données est désormais assuré sur différents supports. Si les données sont disponibles de plus en plus sur PC, tablette ou smartphone, la demande d'informations au format papier demeure, même si elle diminue.

L'Insee conduit une stratégie consistant à développer ces différents modes d'accès à l'information. Si son site internet reste le principal canal de diffusion des données, l'Insee diffuse aussi de plus en plus des informations sur les réseaux sociaux et envisage de développer une application smartphone qui pourra être présentée lors d'un prochain Bureau, à l'automne.

Sur le site Insee.fr, l'Insee déploie à la fois une stratégie d'offre de données dans laquelle s'inscrit le projet MELODI et une stratégie de datavisualisation. Depuis deux ans, l'Institut mène cette stratégie dans ses différentes publications en offrant des résumés non seulement sous forme de textes, mais aussi sous forme d'infographies, ce qui permet de donner un accès très rapide aux utilisateurs plus pressés qu'hier et leur donne la possibilité de s'approprier plus facilement les résultats. L'Insee développe aussi des illustrations un peu dynamiques avec de nouvelles fonctionnalités. Pour répondre au besoin de réutilisation, les données

sont désormais systématiquement diffusées dans des fichiers.

En dehors des publications, l'Insee a renforcé son offre d'outils interactifs, en lançant notamment une collection d'Essentiels, parmi lesquels on peut citer ceux relatifs aux régions françaises. L'Institut développe aussi l'information sur son outil de statistiques locales pour proposer des représentations visuelles jusqu'au niveau communal, ainsi qu'au carreau. Par ailleurs, la publication annuelle « Tableaux de l'économie française », l'un de ses produits phares de l'Insee, a été entièrement transformée en un outil interactif mis à jour en continu. Les services statistiques ministériels ont été associés à sa refonte.

La stratégie de datavisualisation a notamment pour objectif d'aller au-devant de tous les publics. Pour ce faire, l'Insee suit les besoins et la réaction des utilisateurs afin de recueillir leur *feedback* en continu. Ce suivi est opéré *via* les statistiques de consultation. Ainsi, un accroissement de la consultation a été relevé l'an dernier sur le site Insee.fr, avec plus de 40 millions de visites. L'Insee conduit par ailleurs des enquêtes auprès des internautes, notamment les « Inseenautes ». L'enquête mensuelle fait apparaître des résultats relativement stables. La part d'internautes trouvant facilement l'accès à l'information sur le site de l'Insee est constante depuis quelques années, à 85 %. Des enquêtes ponctuelles sont également menées sur les formats de fichiers pour répondre aux demandes des utilisateurs. L'Insee peut aussi être amené à réaliser des enquêtes de lectorat sur certaines publications comme les *Insee Références* et à tester les nouveaux produits. *Le tableau de bord de l'économie française* ou les *Essentiels sur le chômage* ont ainsi été testés. Enfin, l'Insee lancera à l'automne un focus group sur les utilisateurs de données locales pour trouver la meilleure façon de leur proposer ces données. Des membres du bureau du Cnis pourront, s'ils le souhaitent, y participer.

**Nicolas SAGNES, représentant la Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR) au sein de l'Insee**, indique que la stratégie d'offre de données consiste à aller au-devant de tous les publics, notamment de tous les utilisateurs de données. Afin de proposer l'offre la plus adaptée aux utilisateurs, l'Insee a cherché à mieux les connaître en identifiant les différentes cibles d'utilisateurs. Pour ce faire, l'Institut s'est appuyé sur les travaux du système statistique européen (projet DIGICOM sur la communication digitale, les statistiques de consultation et les produits innovants) et a réalisé une typologie qui les classe en trois groupes par fréquence et intensité :

- des utilisateurs légers qui se rendent relativement peu fréquemment sur le site pour consulter un ou deux tableaux (grand public) ;
- des utilisateurs intermédiaires qui viennent plus fréquemment ou qui recherchent un plus gros volume de données (entreprises, observatoires, organismes internationaux, administrations, enseignants, étudiants, etc.) ;
- les gros utilisateurs qui viennent tous les jours ou récupèrent de grandes masses de données. Cette dernière catégorie est composée des rediffuseurs de données, en particulier des entreprises qui récupèrent les données et les mettent à la disposition d'autres entreprises *via* des formules payantes ou les intègrent dans leur propre système d'information pour leurs chargés d'études.

L'Insee a également essayé de classifier les besoins de ces différents utilisateurs en grands types d'usages : la découverte pour identifier les données offertes, la visualisation pour lire l'information, l'exploration pour se promener dans les données et faire son propre « marché », l'analyse pour récupérer les micro-données et refaire des traitements, et enfin la réutilisation, qui consiste à récupérer des données pour les rediffuser.

Pour donner un peu de chair à ces utilisateurs de données, l'Insee a recruté une missionnaire et l'a chargée d'établir des *personae*. Cet exercice permet de rendre l'utilisateur de la donnée plus concret, en décrivant son expertise, ses besoins, sa biographie, son métier, ses objectifs, ses critères de jugement. La démarche a été réalisée sur tous les utilisateurs : chargés d'études, enseignants en économie, web développeurs, data scientists, data analysts, etc. Elle permet de mieux connaître les utilisateurs et d'élaborer une stratégie pour refondre la diffusion de données.

Le projet MELODI « Mon espace de livraison d'open data à l'Insee » vise à moderniser le processus de diffusion des données statistiques à l'Insee.

Deux objectifs sont poursuivis : un objectif interne de rationalisation de tous les processus existants et un objectif externe de développement de nouveaux services et d'amélioration de la qualité pour les utilisateurs. Le projet comporte trois parties. Une partie cachée concerne l'usine de traitement de la donnée, un entrepôt dans lequel l'Insee va fabriquer tous les produits et qui sera relié au référentiel de métadonnées RMÈS. Une

partie plus visible, sur le site Insee.fr, correspond aux différents services de mise à disposition de la donnée. Enfin, la dernière partie concerne le travail mené avec les producteurs pour mettre leurs données au bon format et les associer aux bonnes métadonnées avant de les intégrer dans le processus MELODI.

L'Insee proposera un certain nombre de services qui devraient voir le jour, pour la plupart, entre 2023 et 2025. Certains besoins consisteront à découvrir des jeux de données. Pour répondre à ces besoins, un moteur de recherche dit « catalogue » permettra d'effectuer des recherches dans les données avec des critères beaucoup plus avancés qu'aujourd'hui, notamment par les sources. L'Insee souhaite également expérimenter un outil de *statbot* pour répondre à des questions d'internautes sur des chiffres clés ou des questions simples.

Sur la partie visualisation, l'Institut continuera de proposer des fichiers Excel sur son site Insee.fr. Actuellement, environ 5 000 fichiers de ce type sont diffusés sur une année. Sont également produits des fichiers à destination d'Eurostat afin de répondre aux obligations internationales. MELODI permettra d'alimenter facilement des applications de datavisualisation développées au sein de l'Insee ou en externe. MELODI comportera par ailleurs un explorateur de données permettant à l'utilisateur d'effectuer ses propres croisements et d'exporter ses fichiers Excel, en complément des fichiers Excel diffusés par défaut sur le site. Enfin, différents services seront proposés à des utilisateurs plus experts : des interfaces de programmation applicatives (API), des téléchargements de masse ou des accès *Linked Open Data*.

La manière dont la métadonnée va être gérée se révèle essentielle dans le projet. Il importe de bien cataloguer les données pour pouvoir effectuer des recherches et réaliser des comparaisons avec les données européennes. Il convient de faciliter le travail d'exploitation des données par les utilisateurs en veillant à ce que la métadonnée soit unique et bien représentée. La métadonnée représente un univers assez riche. Il en existe différentes sortes :

- Les métadonnées de base qui couvrent les variables et les modalités de celles-ci ;
- Les métadonnées de structure qui servent à modéliser les cubes que sont par exemple des tableaux à deux ou trois variables ;
- Les métadonnées de catalogue ;
- Les métadonnées de calcul, qui servent par exemple à effectuer des agrégations à partir de données individuelles venant de producteurs ;
- Les métadonnées sont liées aux processus et au suivi de ceux-ci.

Ces différents types de métadonnées seront modélisés dans le référentiel de métadonnées RMÈS, ce qui offrira un gain de qualité vraiment important, en assurant une meilleure cohérence des données entre les sources de l'Insee, mais aussi entre les données produites à l'Insee et celles qui peuvent venir des autres instituts nationaux de statistique ou du service statistique public.

**Frédéric MINODIER, représentant la Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR) au sein de l'Insee**, présente un outil mis en ligne récemment sur les salaires dans le secteur privé. Cet outil correspond à une preuve de concept de MELODI, puisqu'il s'appuie sur celui-ci et montre les pistes pour développer l'interaction entre l'utilisateur et la donnée, faciliter l'appréhension et accroître l'information accessible. Ce produit a pour origine des non-informaticiens, qui ont eu l'idée de réaliser une déclinaison externe d'un outil élaboré en interne. Il permet d'explorer les données sur les salaires. Il est disponible à la fois sur la page d'accueil et dans la rubrique rénovée « Découvrir et apprendre » du site Insee.fr.

L'outil est construit à partir de la base tous salariés et donne accès à des rubriques variées : des modules interactifs, des séries longues et des approches plus thématiques.

L'outil interactif permet d'explorer véritablement les données. La recherche peut être affinée par activité, profession, sexe, classe d'âge, etc. A chaque mouvement, les graphiques se mettent à jour. Un petit moteur de recherche sur les salaires par métier permet d'appréhender les effectifs, les professions les plus typiques et les caractéristiques.

Grâce aux séries longues, l'outil permet d'apprécier l'évolution des salaires dans le temps, en choisissant des catégories particulières (hommes/femmes par exemple). Les données peuvent être téléchargées et la documentation est consultable en ligne. Les données sont disponibles à des niveaux très fins. Le secret statistique est entièrement géré dans l'outil. Aujourd'hui, MELODI ne contient que des données sous statut public et donc diffusables. Il est impossible d'accéder à des données confidentielles, puisque celles-ci ne

sont pas stockées dans MELODI.

Enfin, l'outil propose des approches thématiques comme les inégalités femmes/hommes et permet de comparer les salaires moyens ou les distributions. Les données peuvent être comparées à différents âges pour essayer de trouver les déterminants des inégalités. Une analyse géographique est également disponible par département.

Ces données représentent un premier pas vers MELODI.

En cible, le projet doit aboutir au *Linked Open Data*. Il s'agit de faire interagir tous les silos de données au niveau national, et même international, pour élargir l'offre aux utilisateurs grâce à de nouveaux outils et au déploiement de l'intelligence artificielle pour rendre encore plus de services. Pour y parvenir, l'Insee doit parcourir un chemin informatique et un chemin sémantique.

Le chemin informatique commence avec le portail des API. De plus en plus d'API sont disponibles sur le portail. Avec MELODI, l'Institut disposera d'une usine pour fabriquer l'ensemble des produits de diffusion, ce qui générera un gain de temps pour les producteurs, mais surtout un gain de délai pour les utilisateurs. La cohérence des données mises à disposition sera nativement assurée, conformément au principe « dites-le-nous une fois » appliqué vis-à-vis des producteurs. Une modélisation technique des données au format SMDX est nécessaire. Ce format international s'appuie sur une modélisation et le standard DATACUBE. L'unité Qualité qui gère le référentiel des métadonnées RMÉS contribue à ce travail. La difficulté de l'exercice tient au fait que ces modélisations ne sont pas toujours faciles à implémenter.

Sur un plan sémantique, il s'agit de donner du sens aux données. Le projet MELODI devrait permettre de finaliser l'intégration de toutes les sources dans le référentiel de métadonnées RMÉS, y compris potentiellement les jeux de données des SSM. Il permettra aussi de décrire complètement le patrimoine de données et plus seulement d'en permettre l'accès unitairement. Par un catalogue complet, l'Insee pourra présenter son offre et permettra aux utilisateurs de naviguer à l'intérieur et d'explorer toutes les facettes d'un sujet. Par la suite, il sera possible de relier plus systématiquement les publications, les données et assurer une traçabilité de la donnée dans les études.

**Christine LAGARENNE** précise que contrairement à l'outil Salaires qui vient d'être présenté et qui permet d'approfondir un sujet, *Le tableau de bord de l'économie française* offre un panorama de l'économie et de la société. Il a été organisé selon neuf thématiques, correspondant aux thématiques retenues pour présenter les données sur le site Insee.fr. Pour les entrées « emploi », « chômage », « population active » par exemple, l'utilisateur a accès aux principales données sur le thème. Pour chaque thématique, une sélection des principaux indicateurs, entre six et huit, a été opérée. La version française de ce tableau de bord, aujourd'hui disponible sera suivie par une version anglaise au début du mois de juillet. Chaque indicateur est assorti d'une comparaison au niveau européen. Enfin, l'Insee construit actuellement ces indicateurs au niveau des départements. Les données sont téléchargeables. Ce tableau de bord représente lui aussi un prototype du projet MELODI et pourra à terme être utilisé plus automatiquement, au fur et à mesure de la disponibilité des données plutôt qu'une fois par an comme auparavant.

**Jean-Christophe SCIBERRAS, Président de la Commission Emploi, Qualification et Revenus du travail**, demande si *Le tableau de l'économie française* continuera d'être disponible au format papier.

**Christine LAGARENNE** répond par l'affirmative. Le support papier sera disponible à l'été.

**Roxane SILBERMAN, Directrice de recherche émérite**, salue les avancées réalisées par l'Insee, notamment sur la visualisation et la comparaison européenne. Le développement de la traduction en anglais est également appréciable. Elle demande s'il est prévu une communication vis-à-vis de certains publics, notamment les professeurs des lycées et les étudiants. Il serait intéressant de proposer des tutoriels sur certains aspects.

**Frédéric MINODIER** indique qu'il a participé au programme national de formation pour les inspecteurs d'académie et des inspecteurs pédagogiques régionaux et participera le lendemain à une présentation auprès des professeurs de sciences économiques et sociales. L'Insee mène des actions de ce type de longue date et s'attache à présenter l'offre le plus simplement possible, notamment *via* la rubrique rénovée « Découvrir et apprendre ». Par ailleurs, des tutoriels sont prévus sur l'outil Salaires.

**Nicolas PROKOVAS, représentant la CGT**, salue ce projet très utile. Il se dit rassuré sur l'aspect des

métadonnées qui constituent une question centrale. De même, il approuve le fait que *Le tableau de l'économie française* continue d'être disponible au format papier. Il demande si des conventions spécifiques sont prévues pour les différents types d'utilisateurs ou si l'accès restera libre.

**Nicolas SAGNES** indique que les utilisateurs qui viendront récupérer les données de façon massive devront passer par le portail des API de l'Insee qui repose sur une logique de compte, ce qui permet de gérer les accès.

**Christine LAGARENNE** précise que tout reste gratuit. La typologie est réalisée *ex post* afin de varier les différents supports de diffusion. Un même utilisateur peut être successivement un utilisateur léger lorsqu'il vient consulter une publication et un utilisateur expérimenté lorsqu'il se rend sur le portail des API.

**Benoît ROBIN, représentant la CGT-FO** salue la qualité et la richesse de la présentation. Il se dit intéressé par une information globale sur les utilisateurs, leur profil, leurs questionnements et leurs réactions, dans le respect du RGPD. Ce projet marque un progrès manifeste dans l'accessibilité des données pour les utilisateurs, quel que soit leur profil. Il salue donc l'engagement de l'Insee sur le sujet.

**Christine LAGARENNE** signale que les principaux résultats de l'enquête utilisateurs seront mis à disposition sur le site.

## **.II PROJET NOSICA : PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ ET DE FAISABILITÉ SUR LE PROJET D'UTILISATION DES DONNÉES DE CAISSE POUR LE CALCUL DES INDICES DE CHIFFRES D'AFFAIRES DANS LE SECTEUR DE LA GRANDE DISTRIBUTION ALIMENTAIRE**

**Patrice DURAN** précise que ce point a trait à l'accès des statisticiens aux données privées couvert par l'article 3bis de la loi de 1951. Cet article est important, car il fait jouer un rôle décisif au Cnis. L'avis préalable de ce dernier est en effet requis avant que la transmission des bases de données par les personnes morales concernées soit rendue obligatoire par une décision du ministère de l'Economie. Un seul avis a été rendu en application de l'article 3bis jusqu'à présent. Il a été donné en décembre 2016 pour le projet de l'Insee dit « données de caisse », données qui ont remplacé partiellement la collecte des prix par les enquêteurs dans la grande distribution.

C'est dans ce cadre que se situe le projet NOSICA, puisqu'il s'agit d'utiliser les données de caisse des grandes surfaces pour le calcul des indices de chiffre d'affaires dans le secteur de la grande distribution. Les discussions autour de ce projet seront suivies par la validation du projet d'avis du Cnis.

**Isabelle LEONARD, représentant la Direction des statistiques d'entreprises (DSE) au sein de l'Insee,** indique que le projet NOSICA consiste à rechercher de nouvelles sources pour le calcul des indicateurs d'activité de court terme, en particulier dans le commerce pour lequel il existe une obligation de publication à 30 jours après la fin du mois d'affaires. Ce projet a pour objectif de réduire les délais, améliorer la qualité, mais aussi arrêter l'enquête EMAGSA, l'enquête mensuelle d'activité auprès des grandes surfaces alimentaires. Cette enquête mensuelle est réalisée par internet auprès de 400 entreprises qui gèrent des supermarchés et/ou des hypermarchés. Il est demandé à ces entreprises de ventiler leur chiffre d'affaires entre les produits alimentaires, les produits non alimentaires et les carburants et par type de surface (hypermarché/supermarché). Ces informations permettent de publier des indices à la fois bruts et corrigés des variations saisonnières chaque mois.

Le projet permet d'explorer deux nouvelles sources : les données de caisse de la grande distribution alimentaire qui sont déjà transmises à l'Insee pour le calcul de l'indice des prix à la consommation et les données de paiement par carte bancaire. Cette démarche est soutenue au niveau européen. Dans les années 2019-2020, l'Insee a mené un projet en ce sens, subventionné par Eurostat.

Si les données de caisse étaient déjà présentes à l'Insee, l'Institut ne pouvait pas pour autant les utiliser pour cette expérimentation. Leur usage est en effet réservé à l'indice des prix à la consommation. Depuis fin 2018, de nombreuses rencontres bilatérales ou communes ont été organisées avec les enseignes de la grande distribution. Ces réunions ont abouti à la signature de conventions ou d'avenants aux conventions déjà signées pour l'indice des prix à la consommation pour quatre enseignes, ce qui permet de garantir le secret statistique dans le cadre de l'expérimentation. Le Cnis avait soutenu cette expérimentation lors de la

Commission Entreprises et Stratégies de marché du 11 octobre 2019.

La crise sanitaire a joué le rôle d'accélérateur dans les accords avec la grande distribution. Un accord spécifique provisoire a été signé avec la quasi-totalité des enseignes pour l'utilisation de ces données à des fins conjoncturelles durant la crise sanitaire. L'étude de faisabilité de ce projet s'est, quant à elle, concentrée sur le champ des quatre enseignes qui avaient signé des conventions. Conformément au processus décrit dans le décret d'application de la loi pour une République numérique pour les données privées, l'Insee a réuni l'ensemble des enseignes le 10 février 2021 pour leur présenter l'étude de faisabilité. Le compte rendu a été validé par toutes les parties prenantes et le Cnis a été destinataire de l'étude de faisabilité, de la présentation et de ce compte rendu.

La comparaison entre les données de caisse, l'enquête EMAGSA et la TVA, qui constitue la source générale pour les indices de chiffre d'affaires montre que les courbes sont assez proches, malgré quelques écarts que l'Insee s'est attaché à expliquer. Les pointes du mois d'août correspondent aux congés payés du comptable. En général, pour le chiffre d'affaires du mois de juillet déclaré en août, le comptable est en vacances, ce qui conduit à une sous-estimation du chiffre d'affaires de juillet déclaré en août et à une surestimation du chiffre d'affaires d'août déclaré en septembre. Des écarts sont également observés entre la courbe de TVA et les deux autres courbes. La TVA s'appuie sur les unités légales. Or ces unités peuvent comprendre des établissements qui ne sont pas supermarchés ou des hypermarchés. Certaines unités légales possèdent aussi des établissements de commerce de gros, alors que les deux courbes ne couvrent que le champ des hypermarchés et supermarchés.

La crise sanitaire a par ailleurs fait apparaître des différences d'évolution entre les données de caisse et les résultats de l'enquête EMAGSA. L'étude ne couvre pas la totalité des champs et les évolutions ne sont pas forcément linéaires entre les supermarchés et les hypermarchés, mais aussi entre le commerce intégré et le commerce associé (Leclerc, Système U). Les comparaisons entreprise par entreprise montrent des résultats bien plus proches. Enfin, des différences peuvent aussi se faire jour si un enseigne de l'expérimentation cède un établissement à une enseigne qui ne fait pas partie du champ de l'expérimentation. Globalement, il ressort quand même que les évolutions restent assez proches.

Le projet doit apporter une réduction des délais de publication, un objectif important pour un indicateur conjoncturel. Il doit également entraîner une amélioration de la couverture, puisque les données de caisse couvrent la quasi-totalité des supermarchés et hypermarchés. En utilisant ces données, l'Insee pourra produire des indices par grands produits. En concertation avec les utilisateurs, il a choisi la nomenclature NA2008 au niveau A129, mais seulement sur une cinquantaine de catégories, puisque tout n'est pas vendu dans la grande distribution alimentaire. Les publications reposent cependant sur un nombre beaucoup plus restreint de catégories. L'Insee propose ainsi de ventiler les données à partir des PGC, c'est-à-dire des produits de grande consommation. Ce classement a été possible grâce à une collaboration avec le SSP Lab qui a proposé des outils d'analyse textuelle et de *machine learning* très performants si le libellé de l'article est significatif, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas. Enfin, l'Insee envisage de produire des indices par grandes régions. Dans tous les cas, il veillera au respect du secret statistique, car les enseignes ne sont pas également réparties sur le territoire, ce qui pourrait poser problème dans les petites régions.

Les données demandées correspondent aux données déjà transmises à l'Insee pour le calcul de l'indice des prix à la consommation. L'Insee a choisi de les demander dans le même cadre sécurisé de transmission et de stockage. Le coût pour l'entreprise est donc absolument nul. Il devrait même diminuer, puisque le projet conduira à terme à supprimer l'enquête EMAGSA, allégeant ainsi leur charge. Côté Insee, la charge ne sera pas forcément allégée, puisque la gestion de cette enquête n'est pas très importante et il faudra traiter les données de caisse pour produire ces indices. L'Institut espère surtout faire mieux à coût égal, c'est-à-dire produire plus d'indicateurs pour le même coût.

La récente crise sanitaire a rappelé que les données de caisse constituent une source précieuse d'information sur le commerce de détail à la fois pour les prix et pour l'activité. L'Insee propose un partenariat « gagnant-gagnant » aux enseignes de la grande distribution, ce projet entraînant une diminution de leur charge tout en permettant l'amélioration des indicateurs.

En parallèle, le projet a progressé sur l'utilisation, totalement nouvelle au sein de l'Insee, des paiements par carte bancaire. Cette source couvre un champ beaucoup plus large : elle englobe le commerce hors grandes surfaces alimentaires, les services à la personne, des secteurs souvent mal couverts par la TVA, ainsi que les carburants. Elle n'a cependant pas l'approche produits que permettent les données de caisse.

*In fine*, ces deux sources offrent des approches totalement complémentaires.

**Patrice DURAN** observe que ce projet va lui aussi dans le sens de l'amélioration de la qualité des indicateurs sans pour autant recourir à des enquêtes classiques. De ce point de vue, cette démarche s'avère tout à fait intéressante.

**Benoît ROBIN** remarque que les travaux et études relatifs à la mesure de l'évolution des prix démontrent tout l'intérêt du dispositif. Cependant, il rappelle que le comité du contentieux attaché au Cnis continue de recenser un certain nombre, certes en diminution, d'entités qui ne participent pas à la réponse légale concernant l'évolution des prix et du chiffre d'affaires. Il s'interroge donc sur la déperdition d'informations. Voilà quelque temps, Lidl faisait figure de mauvais élève par exemple. Or compte tenu du poids qu'il représente sur son marché, on peut s'interroger sur l'impact sur la mesure effective des prix.

**Isabelle LEONARD** indique que Lidl répond dans certains pays, mais pas dans d'autres. Ce sujet sera traité avec la Division des prix à la consommation. Un comité de liaison a d'ailleurs été mis en place entre les deux divisions de l'Insee pour une gouvernance commune. Lidl n'est de toute façon pas connu pour répondre aux enquêtes. Des procédures étaient prévues dans le cadre de l'indice des prix à la consommation. Elles pourraient être mises en œuvre pour la production de ces indices de chiffre d'affaires si une décision collective était prise en ce sens.

**Roxane SILBERMAN** signale qu'au niveau européen, des discussions pourraient intervenir pour une concertation entre États membres s'agissant de l'utilisation des données de groupes qui opèrent dans plusieurs pays.

**Pierre LEBLANC, représentant la Direction des statistiques d'entreprises (DSE) au sein de l'Insee**, estime que la question d'une meilleure mesure en séparant les groupes entre pays européens relève plutôt des statistiques structurelles. Il s'agit ici de produire les indicateurs les plus précoces possible et les plus proches de la réalité, en faisant abstraction de certaines questions non essentielles à court terme.

**Nicolas PROKOVAS** demande si des accords ont été signés avec tous les réseaux qui gèrent les cartes bancaires. Durant la période de confinement, le commerce électronique s'est largement étendu et il est peu probable que la situation antérieure revienne. Or il apparaît que les achats sur internet engendrent beaucoup plus de retours que les achats directs en magasin. Il demande si l'Insee a réfléchi à ce phénomène.

**Isabelle LEONARD** précise que le projet porte sur la grande distribution alimentaire. L'e-commerce alimentaire recouvre majoritairement le *drive*. La question des retours ne se pose sans doute pas énormément pour ce type de produits. Pour autant, ces retours apparaissent dans les données de caisse à travers les quantités et chiffres d'affaires négatifs.

**Pierre LEBLANC** ajoute que l'Insee est encore en phase d'exploration sur cette source des cartes bancaires. L'exercice n'est pas simple. La question des retours devra effectivement être étudiée. Quant à la façon d'accéder aux données, l'Insee s'appuie actuellement sur un organisme centralisé, le Groupement des cartes bancaires, qui recense l'essentiel des transactions, même s'il n'a pas le monopole absolu. Il faut neutraliser les biais comportementaux pour pouvoir utiliser proprement ces données. L'existence de ce groupement en France a permis d'accéder à ces données sans doute beaucoup plus vite que dans d'autres pays, où il aurait fallu passer des contrats avec plusieurs opérateurs différents.

**La secrétaire générale adjointe du Cnis, Isabelle ANXIONNAZ** présente l'avis de la Commission Entreprises et Stratégies de marché, qui est rédigé sur le même plan que l'avis élaboré pour l'utilisation des données de caisse pour l'indice des prix à la consommation. Le Bureau peut le valider ou l'amender.

**La commission « Entreprises et stratégies de marché » du 25 mars 2021 a pris connaissance des résultats de l'expérimentation menée par l'Insee à partir des données de caisse de quatre enseignes de la grande distribution à prédominance alimentaire pour le calcul d'indices de chiffre d'affaires avancés par produit dans le secteur du commerce de détail et de l'étude d'opportunité et de faisabilité qui en a été tirée. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la procédure prévue par le décret 2017-463 du 31 mars 2017 pris en application de l'article de 3 bis de la loi du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.**

Considérant :

1- que la transmission de leurs données de caisse par les enseignes ouvre la voie à une suppression de l'enquête Emagsa (enquête mensuelle sur l'activité des grandes surfaces alimentaire) et donc à un allègement de la charge de réponse pour les enseignes,

2- que les enseignes transmettent déjà leurs données de caisse à l'Insee aux fins du calcul de l'indice des prix à la consommation en application d'un arrêté pris par le ministre de l'Économie (arrêté du 13 avril 2017 rendant obligatoire la transmission de données par voie électronique à des fins de statistique publique) et qu'en conséquence l'utilisation par l'Insee des données de caisse de toutes les enseignes concernées par cet arrêté n'occasionnera pas pour celles-ci de charge nouvelle,

3- que l'expérimentation menée confirme la possibilité de calculer à partir des données de caisse des indices de chiffres d'affaires dans le commerce de détail, avec un niveau de qualité globalement supérieur aux indices actuels,

la commission est favorable à la transmission électronique à l'Insee des données de caisse par les enseignes de la grande distribution alimentaire aux fins de calcul d'indices de chiffres d'affaires en remplacement des informations demandées par l'enquête Emagsa, dans le cadre prévu par l'article 3 bis de la loi de 1951 précité.

*Le Bureau approuve l'avis de la commission Entreprises et Stratégies de marché à l'unanimité.*

### **.III VALIDATION DU MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'USAGE DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES DANS L'AGRICULTURE**

**Patrice DURAN** précise que ce point concerne la mesure statistique des pratiques culturales. Il s'agit en effet d'étudier la manière dont les données des pratiques agricoles, qui figurent dans les logiciels de gestion parcellaire de plus en plus utilisés par les agriculteurs, pourraient être mobilisées à des fins statistiques.

**Corinne PROST, représentant le Service de la statistique et de la prospective, SSM du ministère de l'Agriculture et de l'alimentation,** indique que ce groupe de travail portera sur l'usage des produits phytopharmaceutiques dans l'agriculture ou « pesticides ». Pour l'instant, l'usage de ces pesticides est mesuré par le biais d'enquêtes lourdes et coûteuses, qui ont lieu tous les cinq ans à cultures données. Aujourd'hui, les agriculteurs utilisent de plus en plus de logiciels intégrés pour leurs traitements, qui enregistrent tous les traitements effectués. Le service statistique du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation souhaite étudier la possibilité d'utiliser ces données, notamment dans un cadre européen qui évolue fortement. Dans le cadre du Green Deal, en effet, la Commission européenne souhaite disposer désormais de données annuelles et non plus quinquennales sur ces sujets. Or produire ces données par le biais d'enquêtes se révélerait très coûteux.

Ce groupe de travail devra en premier lieu instruire le sujet du consentement, étudier la façon dont les acteurs répondent à cette demande d'utilisation de leurs données pour des enjeux de statistique. Il s'agira donc de recueillir le retour des agriculteurs et de la profession. Le groupe de travail devra aussi examiner les enjeux juridiques, les enjeux de charge de travail, mais aussi investiguer les types de données intégrées dans ces logiciels. Il devra rendre son rapport mi-2022. Ce groupe sera présidé par Mehdi Siné, le Directeur scientifique, technique et numérique de l'Association de coordination technique agricole (ACTA).

La fiche transmise aux membres du Bureau détaille tous les acteurs que le SSP entend contacter dans le cadre de groupe de travail.

**Nicolas PROKOVAS** approuve la mise en place de ce groupe de travail. Il suggère d'associer également l'Office national des forêts (ONF) à ce groupe, voire des associations environnementales.

**Corinne PROST** précise que ce groupe de travail est porté à la fois par le service statistique du ministère de l'Agriculture et le service statistique du ministère de la Transition écologique et solidaire. La démarche porte sur les usages des agriculteurs. Les autres utilisateurs de pesticides ne sont pas concernés. L'ONF pourra être intégré si le groupe souhaite ouvrir davantage l'analyse, mais son travail est centré sur les logiciels utilisés par les agriculteurs.

**Christine d'AUTUME, Présidente de la Commission Démographie et questions sociales**, observe que ces logiciels sont sans doute utilisés majoritairement par les gros exploitants agricoles et se demande si cela n'introduit pas un biais. Elle s'enquiert également des données enregistrées dans ces logiciels. Enfin, elle note que ce projet vise sans doute à mesurer les évolutions dans l'usage des produits pesticides en lien avec les plans Ecophyto qui prévoyaient une réduction assez substantielle de l'usage de ces produits, avec des résultats totalement inexistant jusqu'à présent.

**Corinne PROST** indique que le SSM prévoit de conserver ses enquêtes pour l'instant. Or elles permettent d'identifier les agriculteurs qui utilisent ces logiciels. Ces enquêtes devront sans doute être maintenues pendant quelque temps à des fins de comparaison et d'analyse avant d'être remplacées par ces données, le cas échéant. Elles ne seront cependant pas menées plus fréquemment qu'aujourd'hui. Les données logicielles permettront des mesures à un niveau local et sur une temporalité plus fine. Pour l'instant, 40 à 50 % des agriculteurs utilisent ces logiciels, une proportion qui apparaît suffisante pour commencer. Il faudra cependant contrôler les biais. S'agissant des données, ces logiciels enregistrent les traitements effectués, c'est-à-dire les quantités utilisées et non pas achetées. Le ministère de la Transition écologique et solidaire continue de suivre par ailleurs, tous les ans, les données de vente auprès de l'ensemble des utilisateurs de pesticides.

*Le Bureau approuve le mandat du groupe de travail sur l'usage des produits phytopharmaceutiques dans l'agriculture.*

## **.IV ACTUALITÉS DU SERVICE STATISTIQUE PUBLIC**

### **Contexte institutionnel national**

**Le Directeur général de l'Insee, Jean-Luc TAVERNIER** signale que le 14 avril dernier, Mireille ELBAUM a été nommée pour un mandat de six ans à la présidence de l'Autorité de la statistique publique (ASP) en remplacement de Dominique BUREAU qui avait achevé son mandat. Mireille ELBAUM, ancienne directrice de la Drees, travaille actuellement à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS).

Des mouvements sont également intervenus parmi les chefs de service statistique ministériel. Loup WOLF, qui dirigeait le SSM Culture va rejoindre l'île de la Réunion le 15 juillet pour y devenir le directeur régional de l'Insee. Il sera remplacé par Amandine SCHREIBER qui a travaillé à la Direction des statistiques sociales et à la Direction de la méthodologie à l'Insee. Depuis le 1<sup>er</sup> juin, Pascal CHEVALIER qui s'occupait des enquêtes ménages et de l'analyse des prix au sein de l'Insee est devenu le chef du service statistique du ministère de la Justice où il a succédé à Christine CHAMBAZ qui est revenue à l'Insee, dans la direction des statistiques d'entreprises. Deux postes restent à pourvoir. Thibault de SAINT-PAUL qui dirigeait le SSM Jeunesse, Sports et Vie associative et était le directeur de l'INJEP, est devenu le directeur de cabinet de la Secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement auprès de Jean-Michel BLANQUER. Enfin, Isabelle KABLA-LANGLOIS, chef du SIES, le service statistique du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a rejoint l'Inspection générale de l'Insee.

### **Politique de gestion de la donnée au niveau national et européen**

Le rapport de mission du député Bothorel sur la politique publique de la donnée, des algorithmes et des codes sources concerne l'Insee à plusieurs titres. Ce rapport a été remis fin 2020. Plusieurs chantiers ont été ouverts à la suite de ce rapport. Le premier a trait au développement des compétences et expertises dans le domaine de la donnée au sein de l'Etat. Sur ce sujet, le rapport incitait à développer les emplois et les compétences du numérique dans la fonction publique et à diversifier les parcours des administrateurs et attachés de l'Insee au-delà des services statistiques ministériels, au service de la gestion de la donnée. En écho à ces recommandations, une mission a été lancée avec la Direction interministérielle du numérique. Le rapport attendu très prochainement examinera les pistes pour répondre à cette recommandation du rapport Bothorel et développer le corps des administrateurs de l'Insee pour autant que ce corps soit maintenu. Il s'interrogera également sur le rôle des services statistiques ministériels dans l'appui opérationnel à l'exploitation des données de leur ministère.

Dans le même domaine, une circulaire du Premier ministre est parue sur la politique publique de la donnée, des algorithmes et des codes sources le 27 avril. Elle impulse une stratégie renforcée en matière d'exploitation, d'ouverture et de circulation des données. La liste des administrateurs ministériels de données, « AMDAC » (Administrateur ministériel de la donnée, des algorithmes et des codes sources ou *Chief Data Officer*) recouvre essentiellement les directions du numérique ministérielles. Un cas fait toutefois

exception : le ministère de la Santé a choisi le directeur de la Drees comme administrateur des données du ministère. Tous ces administrateurs ministériels de données ont jusqu'au 15 juillet pour élaborer une feuille de route sur la stratégie de mise en œuvre de la politique publique de la donnée.

S'agissant de l'accès des administrations aux données d'intérêt général, une circulaire du Premier ministre a annoncé la création d'une mission de préfiguration de la fonction de médiateur de la donnée d'intérêt général. C'est ainsi que le gouvernement a choisi de répondre à l'une des recommandations du rapport Bothorel. Cette mission de préfiguration doit rendre ses travaux à l'automne 2021. Cette démarche constitue aussi une opportunité pour étendre l'accès du service statistique public aux données privées d'intérêt général. Elle peut donc être un vecteur pour pérenniser l'accès aux données privées tel qu'il a été expérimenté depuis le début de la crise sanitaire. A cet égard, les tentatives du Directeur général pour recouvrer gratuitement les données de téléphonie mobile n'ont pas abouti. Ainsi, l'Insee n'a pas pu renouveler l'exercice réalisé lors du 1<sup>er</sup> confinement, qui avait consisté à identifier les lieux de confinement des habitants des grandes métropoles, et en particulier des Parisiens.

Le sujet de la donnée est aussi largement évoqué au niveau européen. Un Comité du système statistique européen s'est tenu très récemment. Les membres se sont mis d'accord sur un *Position Paper* de l'ensemble du système statistique européen en préparation du règlement européen sur le numérique (*Data Act*) pour faire valoir que ce *Data Act* pourrait répondre aux besoins des statistiques publiques d'accéder aux données privées. Les expériences menées durant la crise sanitaire dans un certain nombre de pays ont concerné, comme en France, les données de caisse, les données de téléphonie mobile ou les données de compteur intelligent. Le Directeur général de l'Insee a souhaité l'ajout des données financières qui avaient été omises par Eurostat dans le projet de « Position paper ». Au cours du Comité, les membres ont également mentionné l'intérêt des chercheurs. La démarche peut se révéler compliquée pour eux. Ainsi, il a été explicitement prévu que les données de caisse ne seraient pas accessibles aux chercheurs à un niveau désagrégé. Ce projet de règlement fera l'objet d'une consultation publique avant d'être adopté par la Commission au 3<sup>ème</sup> trimestre. Ce texte sera très structurant pour le service statistique public.

Enfin, deux règlements agricoles sont en négociation au Conseil européen : le règlement statistique sur les intrants et les sortants de la production agricole et le règlement sur les comptes économiques de l'agriculture.

## **Revue des pairs**

Toutes les équipes de l'Insee et les équipes de trois services statistiques ministériels recevront les experts de la revue par les pairs, une procédure européenne visant à vérifier l'application du code de bonnes pratiques et à formuler des recommandations pour améliorer les pratiques. La France sera le premier pays visité lors de cette troisième édition de la revue des pairs. La visite commencera le 28 juin pour se terminer le 2 juillet. Elle sera menée par quatre personnes, sous le pilotage d'une responsable de l'Institut statistique irlandais. Lors de la deuxième édition déjà, la revue avait été menée par un ancien responsable de l'INS irlandais et le rapport des pairs s'était révélé très objectif et fructueux. Le Directeur général de l'Insee espère qu'il en sera de même pour cette troisième édition.

Trois services statistiques ministériels seront donc également concernés par la revue des pairs : le SDES (le SSM de la Transition écologique), le SSP (le SSM de l'Agriculture) et la Drees (le SSM des solidarités et de la Santé). Une rencontre est par ailleurs prévue avec le Président et le Secrétariat général du Cnis le 30 juin, de même que quatre séquences, le 1<sup>er</sup> juillet, avec des représentants d'utilisateurs pour recueillir leur point de vue sur les statistiques produites par le service statistique public français, la fluidité des discussions, la confiance. Certains membres du bureau ont dû recevoir une invitation à participer à ces séquences. Jean-Luc TAVERNIER remercie par avance les personnes qui participeront à cette revue.

## **Actualité du service statistique public**

Sur les enquêtes auprès des entreprises, grâce à l'infrastructure du répertoire statistique SIRUS (Système d'immatriculation au répertoire des unités statistiques), il est possible de suivre de façon annuelle la charge statistique liée aux enquêtes menées auprès des entreprises par l'ensemble du système statistique public. Pour 2019, le nombre de questionnaires envoyés aux entreprises au titre des enquêtes de la statistique publique s'élève à 1,24 million. Ce nombre est en légère baisse, comme en 2018. Un peu moins de 6 % des entreprises ont été sollicitées au moins une fois, ce qui constitue une baisse d'un peu plus de 1 % par rapport à 2018. Le temps médian de réponse des entreprises à ces enquêtes reste globalement stable

depuis 2017, à 30 minutes.

La collecte du recensement agricole s'est achevée le 17 mai. Malgré la crise sanitaire, qui s'ajoute dans le secteur agricole à la grippe aviaire, ayant interdit de ce fait l'accès aux éleveurs de volailles dans le Sud-Ouest durant plusieurs semaines, la collecte s'est déroulée de façon satisfaisante. Le taux de collecte s'élève à 98 %. Les premiers résultats seront diffusés en fin d'année. Un *Insee Références* sur l'agriculture paraîtra en 2023.

Du côté des ménages, l'enquête annuelle de recensement à Mayotte s'est finalement déroulée comme prévu alors qu'elle n'a pas eu lieu cette année dans les autres départements français, ce qui a nécessité un article législatif. Début mars a été lancée l'enquête européenne Genre et Sécurité (GENESE) consacrée aux violences liées au genre, réalisée par le service statistique ministériel de la Sécurité Intérieure. La collecte multimode se déroule sans incident majeur jusqu'à présent.

L'enquête annuelle de victimation Cadre de Vie et Sécurité (CVS) a débuté le 19 avril et se déroulera jusqu'au 26 juin en métropole. Cette enquête n'avait pas pu avoir lieu l'an dernier à cause de la crise sanitaire et n'avait pas pu non plus être basculée en urgence en enquête téléphonique compte tenu du sujet abordé. Le questionnaire a été adapté et allégé pour être administré par téléphone.

Le programme des enquêtes ménages de l'Insee a été assez fortement impacté par la crise sanitaire qui a conduit à suspendre les activités de terrain et a parfois retardé certains pilotes d'enquête. Sur les prix, la collecte terrain dans les magasins a repris normalement sur l'ensemble du territoire métropolitain depuis le 1<sup>er</sup> mai. Quant aux enquêtes auprès des ménages, la collecte en face à face, qui était suspendue depuis fin octobre et le début du 2<sup>ème</sup> confinement, a repris la veille, uniquement sur la base du volontariat. La crise a entraîné le report du pilote PIAAC, l'enquête internationale sur les compétences des adultes coordonnées par l'OCDE, ainsi que le report du test de collecte de l'enquête Autonomie, dont le début de la collecte a été décalé en 2022.

Ce report de charge conduit aussi l'Insee à revoir le programme d'enquêtes pour les années suivantes, en particulier les enquêtes Conditions de travail et Emploi du temps, dont le calendrier va être revu. En fin d'année, l'Insee essaiera de profiter du temps libéré chez les enquêteurs du fait du report de l'enquête Autonomie pour quelques travaux comme le test du nouveau questionnaire de recensement, une opération de méthodologie portant sur l'enquête sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) et la réalisation d'une enquête auprès des bénéficiaires des centres d'aide alimentaire.

Aujourd'hui, l'Insee se trouve dans l'impossibilité de donner des informations robustes sur la distribution des revenus, les inégalités et la pauvreté de façon rapide, puisqu'il s'appuie pour l'essentiel sur des données administratives, notamment des données fiscales et des données des caisses de sécurité sociale et ne conduit pas d'enquête infra-annuelle dédiée sur le sujet. L'utilisation de données bancaires constituait l'une des manières de pallier ce manque. L'exercice a été mené avec le Crédit mutuel et quelques informations de BNP Paribas. L'Insee devrait également parvenir à signer une convention avec la Banque Postale pour avancer sur les données bancaires de ces clients, sans doute plus concernés par les questions de pauvreté que les clients des autres réseaux bancaires cités. Une autre solution consistait à travailler avec les associations caritatives, notamment celles qui dispensent de l'aide alimentaire. Sur le principe, la démarche est très bien acceptée et encouragée par les têtes de réseaux, nombreuses en matière d'associations caritatives. Sa déclinaison sur le terrain se révèle cependant un peu plus laborieuse.

Cette collaboration comporte trois volets. Le premier consiste à participer de manière plus rapide et régulière au recueil de données quantitatives sur le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire, le tonnage d'aide dispensée, etc. Le second volet réside dans une enquête, dont la collecte sur le terrain doit se terminer le 11 juin, auprès des responsables locaux d'associations pour essayer de cerner les nouveaux publics qui ont demandé l'aide alimentaire. L'Insee a également essayé d'enquêter les centres communaux d'action sociale. Les réponses devraient être exploitées durant l'été. Enfin, le troisième volet va consister à organiser une enquête directement auprès des bénéficiaires de l'aide alimentaire sur les points de distribution de cette aide. L'enquête vise 200 points et 4 000 bénéficiaires à travers la France. En partenariat avec les têtes de réseaux associatifs, l'opération devrait être menée fin novembre et en décembre. Pour l'instant, le taux de réponse des responsables locaux est assez décevant.

S'agissant des entreprises, l'Insee et la Banque de France travaillent ensemble pour essayer de mesurer le choc économique sur l'activité des entreprises. L'exercice se révèle difficile et risque d'être rattrapé par la publication des bilans d'entreprises qui a été réalisée en partie par l'Ordre des experts-comptables fin 2020. Les réponses des entreprises donnent un résultat un peu curieux : le secteur et la taille n'expliquent qu'une

faible partie de la variance des chocs enregistrés par les entreprises au plus fort de la crise.

En matière de nomenclatures et zonages, les SSM de la Sécurité Intérieure et de la Justice ont mené des travaux interministériels visant à élaborer une nouvelle nomenclature des infractions (NFI – nomenclature française des infractions) sous la coordination de l'Insee. Ces travaux se sont achevés fin avril et ont permis d'élaborer une première version de nomenclature statistique des infractions, qui est la déclinaison d'une classification internationale validée en 2015 par l'ONU. La démarche et la nomenclature ont été présentées à la Commission Services publics et services aux publics de printemps. Cette démarche élargit le champ des études quantitatives sur les infractions et pourrait améliorer la fiabilité des comparaisons internationales.

### **Actualités en matière de diffusion**

L'INJEP a mis en ligne début juin un nouvel outil, l'Observatoire territorial du sport et de la jeunesse avec des cartes et de la datavisualisation. Le SSM Défense évolue lui aussi vers davantage de datavisualisation, avec de nouvelles infographies. *Le tableau de bord de l'économie française* a été entièrement rénové. Sa version papier perdure, mais elle sera un peu allégée par rapport aux versions précédentes.

Depuis le début de la semaine, l'Insee rencontre des problèmes informatiques inédits d'instabilité sur l'infrastructure de gestion des fichiers, qui affectent en particulier le site Insee.fr qui est totalement indisponible. L'Insee a donc basculé sur un site de secours qui n'offre pas du tout les mêmes potentialités. Un retour à la normale est espéré pour le 11 juin. Le Directeur général de l'Insee ne peut cependant pas le garantir, car l'équipe de la DSI éprouve des difficultés à résoudre ces dysfonctionnements.

Le 27 avril, l'Insee a fêté ses 75 ans et a prévu un certain nombre d'actions tout au long de l'année. L'Institut va lancer la nouvelle application smartphone Insee mobile dans quelques jours. Il a également organisé une exposition dans une quinzaine des plus grandes gares de France qui débutera au dernier trimestre de l'année. Le Directeur général participera par ailleurs à plusieurs manifestations, notamment les Rendez-vous de l'histoire de Blois. Enfin, en septembre, l'Insee organisera un « Facto-thon », une compétition destinée aux apprentis journalistes, qui porte sur la lutte contre les *fake news*. Toujours sur ce sujet, Jean-Luc TAVERNIER est intervenu dans des centres de formation du journalisme, notamment dans le cadre du Master de Science Po et au CFJ de Paris, sur le thème « *Google en sait-il plus que l'Insee sur les Français ?* », l'un des succès du blog de l'Insee. Le Directeur général de l'Insee souhaiterait intervenir chaque année dans les écoles de journalisme.

### **Publications marquantes**

Les publications démographiques ont été nombreuses. Eurostat a diffusé une publication consacrée à la diminution de l'espérance de vie dans l'Union européenne au cours de la crise sanitaire. Pour Jean-Luc TAVERNIER, une réflexion doit être menée sur la pédagogie autour de cette question de l'évolution de l'espérance de vie pendant le Covid et surtout post-Covid. L'Insee a par ailleurs poursuivi la mise en ligne des données de décès et de naissance. L'anomalie des 9 mois post-1<sup>er</sup> confinement s'est arrêtée. A partir de février, les naissances sont reparties à la hausse et en avril 2021, le nombre de bébés nés est en hausse de 4 % par rapport à avril 2020. La baisse de conception lors du 1<sup>er</sup> confinement peut être liée en partie, mais en partie seulement, à la fermeture des centres de PMA.

Toujours dans le domaine démographique, un *Insee Première* est paru sur la contribution des immigrés à la croissance de la population. Un *Insee Focus* est revenu sur la fécondité à la suite de la crise de 2008, qui avait mieux résisté en France que dans la plupart des pays européens et plus récemment un *Insee Focus* a été consacré à la descendance finale des femmes nées dans les années 1970, qui reste de justesse supérieure à 2 enfants par femme, autour du seuil de renouvellement des générations.

La Drees continue de publier de façon mensuelle, voire infra-mensuelle des indicateurs sur le nombre de tests PCR ou antigéniques et les délais dans lesquels les résultats sont donnés. Le suivi mensuel des prestations de solidarité pendant la crise sanitaire se poursuit également. La Drees a par ailleurs diffusé en avril les premiers résultats de l'enquête Santé européenne sur les cinq départements d'outre-mer où elle était réalisée pour la 1<sup>ère</sup> fois avec, sans surprise, la santé la plus dégradée à Mayotte.

Sur les questions sociales, l'Insee a publié un *Insee Références* sur les revenus et le patrimoine des ménages fin mai. Ce très bon cru propose une vue d'ensemble, avec des éclairages sur l'année 2020 et la crise sanitaire. Il comprend notamment un dossier sur la très grande pauvreté qui aborde les personnes qui sont sous le seuil de pauvreté financière et déclarent deux privations matérielles dans leur quotidien, en

incluant les ménages en foyer, ce qui est inédit. Ce dossier estime que 2 millions de personnes sont en situation de grande pauvreté. En ce sens, il vient combler une lacune.

L'Insee a également réalisé les premières exploitations de l'enquête Patrimoine et des micro-simulations pour donner des ordres de grandeur sur la redistribution liée à l'ensemble des services publics, y compris les services régaliens (justice, défense) qui ne sont pas individualisables. Une première publication sur ce sujet était passée assez inaperçue. La deuxième a été un peu musclée. Pour Jean-Luc TAVERNIER, elle mérite d'être regardée de près, car elle fait apparaître que la redistribution élargie est plus importante et réduit plus les inégalités primaires que la redistribution liée aux prestations et impôts. Cet exercice, qui fait suite à un groupe de travail piloté par Jean-Marc Germain, se révèle innovant et devrait faire date. La sortie de cet *Insee Références* a été couplée avec une étude de l'Insee auprès des ménages sur l'évolution de leurs revenus entre mars 2020 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

Le SSM Sécurité Intérieure a publié en avril le bilan statistique de la sécurité et de la délinquance en 2020, avec deux éclairages sur les délais d'enregistrement des crimes et délits et l'analyse de la délinquance pendant les périodes de confinement sanitaire. Le SSM Justice s'est intéressé quant à lui au traitement du contentieux de l'environnement par la justice pénale sur cinq ans, entre 2015 et 2019. La Depp a publié des résultats sur le vécu de la période de confinement de mars-avril 2020 par les élèves de grande section, CP, CM2 et troisième. Le ressenti se révèle très différent selon l'âge de l'élève. La peur du virus a plus touché les élèves les plus jeunes, les filles et les élèves scolarisés en éducation prioritaire. Le SIES a mis à jour le coût moyen d'un étudiant en France, qui s'élevait en 2019 à 11 530 euros. Ce montant a augmenté de plus d'un tiers depuis 1980.

La Dares continue de publier mensuellement les résultats de l'enquête flash ACEMO-Covid et le 3 juin, elle a diffusé la 30<sup>ème</sup> et dernière édition du tableau de bord sur la situation sur le marché du travail qui permettait de suivre en temps réel la progression de la demande d'activité partielle. Elle devrait revenir à un calendrier moins exceptionnel dans la période à venir. La Dares a également analysé les résultats de l'enquête TraCov qui visait à décrire les conséquences concrètes de la crise sanitaire sur les conditions de travail des actifs occupés et sur le vécu des personnes sans emploi. L'enquête avait été menée sur le terrain en début d'année. Une première publication analyse les conséquences de la crise sanitaire sur les conditions de travail et les risques psychosociaux, avec un état de santé psychique des travailleurs qui serait fortement dégradé. Elle note ainsi un doublement du risque dépressif et une forte détérioration de la santé perçue. Une deuxième publication détaille l'ampleur et les facteurs de la contamination des travailleurs au Covid. Il en ressort que 28 % des personnes pensent avoir été contaminées dans le cadre de leur travail. La Dares s'est en outre intéressée aux conséquences du confinement de l'automne 2020 sur la formation des demandeurs d'emploi. Enfin, un *Insee Focus* a été réalisé sur les 1,3 million d'associations en France qui fonctionnent avec 2,2 millions de salariés et 21 millions de participations bénévoles.

Dans le domaine économique, le rythme des points de conjoncture s'est ralenti. Après une interruption pendant la période électorale depuis début mai, le prochain paraîtra le 1<sup>er</sup> juillet. Le point de conjoncture de mai proposait des comparaisons internationales et plusieurs éclairages, notamment sur les facteurs qui ont limité l'activité des entreprises au début de l'année 2021 et l'opinion des entreprises sur l'effet des mesures sur leur productivité.

L'Insee a également publié les comptes de la nation en 2020 et les comptes des administrations publiques, qu'il a assortis d'une publication originale sur le blog : « *Comment s'est réparti le coût macroéconomique de la crise sanitaire ?* » Par cette analyse, l'Insee confirme que la perte de revenus pour l'ensemble de la nation ne se traduit pas par une perte de pouvoir d'achat du revenu des ménages, qui a été maintenu. La situation des entreprises s'avère même un peu meilleure que prévu. Le taux de marge des entreprises ne baisse en 2020 que parce qu'il avait été artificiellement élevé en 2019 du fait de la conjonction CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) et allègement de charges. Corrigé de ces effets, le taux de marge des entreprises n'aurait pas baissé en 2020, ce qui témoigne de la puissance des systèmes d'intervention publique (activité partielle, fonds de solidarité, etc.).

L'Insee a par ailleurs connu une révision inhabituelle au moment des résultats détaillés des comptes trimestriels sur la croissance du 1<sup>er</sup> trimestre. Cette croissance était annoncée en hausse de 0,4 point dans les premiers résultats fin avril, assez largement au-dessus de la moyenne de la zone euro et notamment de l'Allemagne. Or cette croissance a été révisée fortement un mois plus tard, pour des raisons très spécifiques, pour arriver à -0,1 point. Cette révision de 0,5 point, qui a rapproché la France de la moyenne de la zone euro, est liée à l'intégration d'un indicateur sur la construction au mois de mars qui présente une forte volatilité.

Enfin, l'Insee a publié, en amont des élections régionales, un *Insee Références* sur « La France et ses territoires », présentant un panorama des questions économiques, sociales et environnementales au niveau territorial. Cinq dossiers sont proposés sur les disparités et enjeux relatifs aux objectifs de développement durable selon les départements, l'usage différencié de la voiture, les disparités de revenus des ménages, les effets économiques de la crise Covid au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020 et la définition de l'espace rural.

Dans le domaine de l'environnement, le SSM de l'Agriculture commente l'évolution de l'occupation des sols en France au cours des 35 dernières années grâce à l'enquête TERUTI et le SDES, le SSM de la transition écologique, a diffusé une nouvelle publication annuelle qui vise à donner un aperçu de l'état des écosystèmes et des interactions entre l'environnement et l'économie et dresse ainsi le bilan environnemental de la France.

**Jean-Christophe SCIBERRAS** salue les publications du Directeur général de l'Insee sur LinkedIn, un vecteur très important aujourd'hui dans le monde des entreprises privées, mais assez peu utilisé par les acteurs publics. Cette démarche permet de valoriser l'action de la statistique publique dans un univers qui en est au quotidien relativement éloigné.

**Raphaëlle BERTHOLON, représentant la CFE-CGC**, demande des précisions sur la réponse du système statistique public à la consultation publique sur le Data Act et s'interroge sur la possibilité pour le Cnis de formuler une réponse coordonnée.

**Jean-Luc TAVERNIER** confirme qu'il essaie de publier régulièrement sur LinkedIn depuis quelques années, toujours avec sa touche personnelle. Quant au Data Act, les consultations publiques sont totalement ouvertes. Il n'y a que des avantages à ce que des organismes comme le Cnis se positionnent. Il propose de revenir vers le Secrétariat général du Cnis pour transmettre le contenu du *Position Paper* rédigé au niveau européen, lorsqu'il sera finalisé.

**Roxane SILBERMAN** salue la mise en place d'une enquête sur l'aide alimentaire et souhaite savoir si d'autres pays conduisent de telles démarches. Elle suggère par ailleurs de faire remonter cette initiative vers Eurostat dans une démarche *bottom-up*. Elle a par ailleurs noté des avancées au niveau d'Eurostat et d'autres pays européens sur l'accès des chercheurs aux données privées.

**Jean-Luc TAVERNIER** précise qu'il a eu l'idée de cette requête auprès des associations d'aide alimentaire sans savoir si d'autres pays conduisent des démarches similaires. Si cette opération fonctionne, l'Insee aura l'occasion de la partager avec les autres instituts européens.

## **.V ACTUALITÉS DU CNIS**

### **1. Présidence de la commission Démographie et questions sociales**

**Patrice DURAN** annonce que Jean-Philippe VINQUANT va prendre la présidence de la commission Démographie et questions sociales. Inspecteur général des affaires sociales, comme Christine D'AUTUME, qu'il remplace dans cette fonction, il dispose d'une expérience très riche, notamment celle de directeur général de la cohésion sociale et rapporteur auprès du Haut conseil à l'intégration.

### **2. Activité des commissions de printemps**

**Anne-Laure DELATTE, Présidente de la Commission Système financier et financement de l'économie**, indique que l'utilisation de nouvelles données pour informer pendant la crise Covid a été le thème principal de la séance de printemps. Plusieurs travaux menés par la Banque de France et l'Insee ont été présentés, à partir de la mobilisation de données privées, de données commerciales et du big data pour comprendre les enjeux, notamment d'épargne, durant la crise.

**Jean-Luc TAVERNIER** signale que la Banque de France a décidé de verser ses données de l'Open Data Room au CASD. La longue discussion menée sur le sujet trouve donc un aboutissement positif, en grande partie grâce à l'engagement de Gilbert Cette.

**Bruno CABRILLAC, représentant la Banque de France**, confirme cette avancée et considère que la Banque de France a pris là une très bonne décision.

**Patrice DURAN** remercie la Banque de France pour cette excellente nouvelle.

**Anne-Laure DELATTE** salue également cette décision.

**Xavier TIMBEAU, Président de la Commission Environnement et développement durable**, précise que la commission a travaillé sur l'accès aux données individuelles et privées, en particulier celles des compteurs électriques, dans un contexte de tensions entre le SDES et des associations de consommateurs qui s'inquiétaient de l'utilisation des données personnelles. La session s'est avérée assez utile, car elle a permis de réaffirmer la notion d'intérêt général entourant l'accès à ces données. Elle a également permis d'entendre les revendications des particuliers producteurs de ces données, faisant émerger un besoin persistant de pédagogie de la part du SDES.

Les fournisseurs de données ont évoqué la possibilité d'acheter les données, comme d'autres opérateurs le font. Eux-mêmes ayant recueilli le consentement de leurs clients, l'utilisation de ces données ne soulève plus de difficulté. Sur ce point, il a été rappelé que pour des questions d'échantillonnage, il n'est pas possible d'acheter des données associées à un consentement explicite, car cela pourrait biaiser fortement les résultats. Les données ainsi recueillies présenteraient un intérêt bien moindre pour la statistique publique. Cet argument a été entendu à la fois par les opérateurs et les représentants des associations de consommateurs.

**Gianluca OREFICE, Président de la Commission Entreprises et Stratégies de marché**, précise qu'il s'agissait de sa première séance. La commission a consacré un certain temps à la validation d'avis d'opportunité et a discuté du projet NOSICA. Elle a également examiné l'opportunité d'une nouvelle enquête très intéressante sur la mesure de la recherche et développement.

**Christine d'AUTUME** précise qu'elle quitte la présidence de la Commission Démographie et questions sociales pour des raisons personnelles liées notamment à son départ à la retraite. Elle tient cependant à souligner la qualité du travail de l'équipe du Cnis, qu'elle a beaucoup appréciée, de même que la diversité des travaux menés, avec une contribution de la société civile. Elle se dit également ravie que Jean-Philippe VINQUANT prenne sa suite et confirme qu'il fera un excellent président. La commission s'est réunie au printemps sur le thème de la grande pauvreté. Le sujet a suscité un fort intérêt, avec un grand nombre de participants du monde associatif.

D'emblée, il a été souligné que le contexte de crise Covid a, d'une certaine manière, remis la question de la grande pauvreté sur le devant de la scène. Outre la présentation d'une étude sur les revenus et patrimoines, une définition de la grande pauvreté a été proposée qui permet de coupler la notion de pauvreté monétaire exprimée en pourcentage du revenu médian (50 % du niveau de vie médian) et un indicateur de privations matérielles et sociales en référence à un nouvel indicateur européen qui comprend 13 items pour documenter ces situations. En couplant ces deux critères, on estime la population à 2 millions de personnes. 25 % de ces personnes en situation de grande pauvreté sont situées dans les DOM. 10 % viennent de Mayotte. Cette population recouvre aussi une part importante de femmes, d'enfants.

Ces données sont intéressantes, mais elles doivent être enrichies par des considérations sur les trajectoires. La persistance dans la grande pauvreté a été soulignée. Trois ans après, en effet, seuls 13 % des personnes en situation de grande pauvreté arrivent à sortir de cette situation. La discussion a donc mis l'accent sur l'intérêt de documenter ces trajectoires.

L'enquête sur l'aide alimentaire a également été présentée. L'aide alimentaire constitue aussi un marqueur d'entrée dans la pauvreté. Cette enquête a été réalisée dans le contexte de la crise Covid, avec l'idée d'obtenir des données trimestrielles territoriales. Dans son avis, la Commission a estimé qu'il serait intéressant de prolonger ces observations, avec les difficultés de charge pour les associations qui pourraient cependant être résolues par des initiatives au niveau du ministère de la Santé et des Solidarités. L'enquête auprès des bénéficiaires de l'aide alimentaire permettra de documenter les trajectoires et de donner plus d'éléments sur les déterminants de la grande pauvreté. Enfin, la Commission a souligné le besoin de documenter les difficultés d'accès au droit et les situations de maltraitance institutionnelle et sociale à l'égard de ces personnes.

**Antoine BOZIO, Président de la Commission Services publics et services aux publics**, indique que la séance du 11 mars était consacrée aux crimes et délits. Il s'agissait de suivre les questions statistiques dans le domaine du SSM Justice. La commission a examiné le suivi statistique des trajectoires des jeunes qui sont en prise avec la justice, avec le panel des jeunes suivis en justice, qui correspond à la réactivation du

panel des mineurs. De nombreux progrès ont été accomplis dans ce domaine pour arriver à rénover ce panel et suivre de façon durable le parcours de ces jeunes. Par ailleurs, la commission s'est vu présenter le travail de mise en place d'une nomenclature française des infractions, en lien avec la nomenclature internationale. Deux avis ont été adoptés en séance sur ces deux sujets. Enfin, des débats se sont noués autour d'un avis d'opportunité sur les panels d'élèves de la Depp. Avec la scolarité obligatoire dès la maternelle, le panel commence en maternelle pour suivre le parcours des élèves. Or les questions posées à ces jeunes enfants ont suscité certains débats, autour de la notion de fichage. Il est ressorti que cette enquête garantissait bien l'anonymat et qu'il était nécessaire de suivre ces parcours dès le plus jeune âge pour appréhender les impacts sur la création des inégalités dans le système scolaire. *In fine*, la Commission a rendu à l'unanimité un avis d'opportunité favorable au panel d'élèves de la Depp.

**Pierre-Philippe COMBES, Président de la Commission Territoires**, précise que la Commission a rendu deux avis d'opportunité sur l'enquête TERUTI et l'Inventaire forestier national. Le portail Open Collectivités a été présenté par la DGCL. Le point principal de cette séance portait sur l'Outre-mer. Il faisait suite à une première réunion en 2017 et avait pour but d'appréhender les évolutions intervenues depuis cette date. Des présentations de producteurs et d'utilisateurs se sont succédé. L'avis émis a souligné en particulier que les recommandations de 2017 ont été suivies d'effet. Il a également signalé certains points de progrès.

**Jean-Christophe SCIBERRAS** indique que la Commission Emploi, Qualification et Revenus du travail s'est intéressée au suivi des trajectoires professionnelles des indépendants. Ce sujet, mentionné dans l'avis de Moyen terme, s'inscrivait par ailleurs dans la suite du rapport du groupe de travail du Cnis sur la diversité des formes d'emploi paru en 2016. Il s'agissait alors de mieux cerner la catégorie du travail indépendant, mais dépendant économiquement et de voir comment le statut de travailleur indépendant se combinait avec des phases de travail salarié.

Depuis le « rapport Gazier » rendu il y a cinq ans et l'avis de Moyen terme, des avancées sont intervenues dans la connaissance du travail indépendant et notamment du travail économiquement dépendant. Le rapport avait en particulier constaté un manque d'évaluation quantitative. Le sujet est bien mieux cerné aujourd'hui grâce notamment à l'enquête Emploi, la mise en place de panels et le regroupement du régime des indépendants dans le régime général de la sécurité sociale. Le sujet, toujours aussi aigu, suscite des débats nourris autour des questions de droit du travail ou de protection sociale. Y voir plus clair sur ce que représente ce travail indépendant constitue l'une des conditions pour que les décisions publiques soient prises de manière robuste.

Pour l'essentiel, la Commission a salué dans son avis le chemin parcouru par la statistique publique dans ce domaine.

**Nicolas PROKOVAS** constate que les commissions sont nourries de présentations très intéressantes et très riches qui prennent beaucoup de temps et laissent peu de place à la discussion et à l'élaboration des avis. Cette situation s'est produite à plusieurs reprises, notamment lors de la commission Démographie et questions sociales. L'enquête pérenne présentée par Santé Publique France sur la santé mentale des enfants n'a pas pu faire l'objet de suffisamment de débats. Il suggère donc de démarrer les séances plus tôt lorsqu'elles portent sur des sujets lourds. Il remarque par ailleurs que l'enquête EpiCov n'a jamais été discutée au Cnis. Dans le même ordre d'idées, lors du débat sur le panel d'élèves, le questionnaire a été demandé par l'un des participants. Or trois mois plus tard, le questionnaire n'a toujours pas été envoyé. Ces points mériteraient donc d'être améliorés.

**Patrice DURAN** indique que le Cnis essaiera de répondre à ces attentes.

### **3. Premiers retours sur la participation aux travaux de l'ESAC**

**Patrice DURAN** rappelle que l'ESAC compte désormais une représentante française en la personne de Roxane SILBERMAN et lui cède très volontiers la parole pour expliquer la nature de sa participation et en préciser tout à la fois les enjeux et la portée.

**Roxane SILBERMAN** indique que sa désignation formelle pour un mandat de cinq ans a été prise le 3 mai, seulement quelques jours avant la réunion de l'ESAC qui s'est tenue le 10 mai. Elle s'est vu confier également la mission d'être membre suppléant dans le comité de consultation de l'Institut statistique grec.

L'ESAC est composé à la fois de membres nommés par la Commission européenne (12) et de membres nommés par les institutions et organismes (11), dont le Conseil européen, la BCE, le Parlement, le Comité

des régions, etc. La directrice générale d'Eurostat siège également, mais sans droit de vote. De nombreux statisticiens et économistes figurent parmi les membres L'ESAC compte également quelques sociologues, dont elle fait partie.

La présidence est actuellement assurée par le représentant du Conseil européen, professeur de statistiques à la Sapienza de Rome. Le Président assiste à certaines réunions des instances du système statistique européen. Les membres de l'ESAC se répartissent aussi dans différentes réunions. Par ailleurs, l'ESAC collabore à l'organisation de différentes réunions et organise des workshops.

Roxane SILBERMAN a participé à la réunion du 10 mai, la 35<sup>ème</sup> de l'ESAC. Eurostat a évoqué les problèmes de collecte du recensement durant la pandémie dans les différents États membres et le tableau de bord enrichi d'indicateurs pendant cette période. Le point portant sur la préparation de l'avis de l'ESAC sur le programme annuel 2022 n'a pas du tout été discuté en séance et renvoyé à des échanges ultérieurs par courriel. Un point a été fait sur la préparation d'un séminaire sur les sources non traditionnelles qui se déroulera en octobre. Une enquête a par ailleurs été envoyée aux instances représentant les utilisateurs dans les différents États membres. Un point a également été fait sur la collaboration avec l'ESGAB, avec un projet de *Joint Paper* sur les smart statistiques et le big data.

S'agissant de l'enquête auprès des instances nationales de représentation des utilisateurs, une discussion s'est ouverte sur le questionnaire envoyé, qui avait été préparé sans que les membres de l'ESAC l'aient vu, avec des questions qui n'étaient pas toujours bien posées. Des compléments seront donc peut-être demandés à certaines institutions pour lesquelles le questionnement n'était pas adapté. Le Cnis a renvoyé son questionnaire, mais il manque encore quelques retours. Les résultats devraient être présentés à la prochaine réunion en octobre. Roxane SILBERMAN est intervenue, avec deux autres membres, pour demander que la question des relations à construire entre l'ESAC et ces instances nationales soit également à l'ordre du jour de la prochaine réunion. Quelques membres sont ou ont été membres de telles instances dans leur pays, dont le Président de l'ESAC. Le sujet est donc bien noté et va nécessiter des réflexions à brève échéance.

L'avis sur le programme annuel 2022 qui n'avait pas été discuté en séance, mais a fait l'objet d'échanges ultérieurs par mail. Cet avis devait être rendu avant le 6 juin. L'avis général est centré sur le suivi des conséquences de la pandémie sur l'économie et la société, avec une recommandation sur une structure de management de la crise avec les instituts statistiques et une délivrance rapide des données. L'avis insiste aussi sur le fait que cette démarche ne doit pas générer de charge supplémentaire pour les entreprises, notamment les petites et moyennes entreprises, et s'appuyer fortement sur l'utilisation de données administratives. Les échanges ont été nombreux sur les projets d'avis, plus pour compléter des points ou en introduire que sur la structure d'ensemble. On peut noter peu de mentions sur les questions de santé, pauvreté, précarité.

Les recommandations portent successivement sur :

- Le tableau de bord d'indicateurs mis en place en lien avec la pandémie, pour lequel il est demandé plus de déclinaisons au niveau régional ;
- Les indicateurs nécessaires pour suivre la mise en œuvre du plan d'investissement européen, sur lesquels l'ESAC recommande d'assurer la comparabilité ;
- Les statistiques sur l'environnement et l'économie verte, avec l'accent mis sur l'utilisation des données existantes et un effort à porter sur la méthodologie et la comparabilité ;
- Les indicateurs sur le développement durable et la transition vers l'économie circulaire, avec la préconisation d'une concertation en amont plutôt qu'ex post avec les États membres ;
- Les statistiques pour suivre le développement du marché unique, avec une attention particulière sur l'utilisation de l'intelligence artificielle pour introduire plus de questions dans les enquêtes CIS (Capacité à innover et stratégie) et TIC (Technologie de l'information et de la diffusion) ;
- Les statistiques sur le développement territorial, pour demander plus d'indicateurs à ce niveau ;
- Les statistiques sociales, avec une attention particulière sur les petites et moyennes entreprises et des statistiques à un niveau plus fin, notamment régional ;
- La dissémination et la communication avec un point insistant sur l'urgence pour Eurostat de mettre en place pour les chercheurs un accès sécurisé à distance pour les données détaillées et de l'étendre à plus d'enquêtes que celles actuellement disponibles sur le site à Luxembourg ;
- La modernisation de la production des statistiques européennes, point sur lequel l'ESAC marque une grande insistance, appelant un investissement sur les données expérimentales et sur la formation sur ce point au sein des instituts statistiques, en coopération avec les universités. L'ESAC recommande

également sur cette question de veiller à préserver la qualité, question également importante pour l'utilisation croissante et à soutenir des données administratives ;

- Les sources privées (énergie, téléphonie mobile, plateformes de tourisme, offres d'emploi), sur lesquelles une recommandation pourrait être formulée pour renforcer la coopération entre les instituts statistiques pour négocier avec les entreprises qui opèrent au niveau de plusieurs États membres.

Les membres de l'ESAC ont beaucoup insisté sur la délivrance plus rapide des données essentielles, la mobilisation de données non traditionnelles, surtout en période de pandémie, mais aussi sur les déclinaisons territoriales, les petites et moyennes entreprises, les méthodes et outils d'intelligence artificielle. Roxane SILBERMAN est intervenue pour évoquer la nécessité d'avoir plus de processus bottom-up plutôt qu'ex post, sur l'attention à porter à la comparabilité et sur l'accès pour les chercheurs aux données détaillées d'Eurostat. D'une manière générale, les amendements proposés ont été retenus. Cependant, les échanges à distance ne facilitent pas l'exercice.

Roxane SILBERMAN se tient à la disposition du Cnis, notamment pour engager un échange sur cette question des relations à construire entre l'ESAC et les instances nationales d'utilisateurs dont le Cnis.

**Patrice DURAN** remercie Roxane SILBERMAN pour tous les points qu'elle a portés au sein de l'ESAC.

#### 4. Eléments d'information sur une réunion avec la Défenseure des droits

**Patrice DURAN** indique que la Défenseure des droits avait demandé à rencontrer le Cnis. Elle savait que cette institution pouvait faire le lien avec les administrations et du même coup le Cnis était susceptible de pouvoir l'aider à la mettre en rapport avec celles-ci afin de pouvoir mieux appréhender le concept de discrimination dans toutes ses dimensions. De ce point de vue, le lien avec les SSM lui apparaissait plus précisément comme tout à fait essentiel. Elle a proposé qu'un groupe de travail se mette en place à l'automne sur ce thème de la discrimination et en fera la demande plus précise ultérieurement.

Par ailleurs, **Patrice DURAN** signale que l'Autorité de la statistique publique a changé de président. Dominique BUREAU a cédé la place à Mireille ELBAUM, qui est intervenue souvent au Cnis et a demandé à rencontrer le Président et le Secrétariat général. Cette entrevue s'est déroulée le 9 juin. La nouvelle présidente est consciente que le Cnis a franchi un palier et bénéficie aujourd'hui d'une audience plus grande que par le passé. La statistique a en effet pris de l'importance, une importance renforcée encore par la crise et la prise de conscience est maintenant claire pour la majorité des acteurs publics qu'il est impossible de développer des politiques publiques pertinentes sans avoir une vraie maîtrise de la réalité sociale. De ce fait, l'enjeu de connaissance de cette réalité par le biais des statistiques et du traitement des données devient essentiel. Il importe donc de mettre de l'ordre dans ce qui peut apparaître compliqué et d'approfondir quelques questions méthodologiques. Les questions de coordination sont également devenues essentielles. Mireille ELBAUM a exprimé l'envie de travailler avec le Cnis sur ces différentes dimensions. Le Président et le Secrétariat général l'ont donc invitée à intervenir lors du bureau d'octobre pour qu'elle présente la façon dont elle pressent son activité future en tant que présidente de cette autorité de régulation et les chantiers qu'elle entend investiguer. Cette initiative permettra aux membres du Bureau de rencontrer l'Autorité de la statistique publique, qui peut leur paraître parfois un peu lointaine.

### CONCLUSION

**Patrice DURAN** rappelle en conclusion qu'Isabelle ANXIONNAZ cède aujourd'hui sa place à François GUILLAUMAT-TAILLIET. Il remercie celle-ci pour son implication, son sérieux, et tout le travail qu'elle a accompli avec une « gentillesse ferme » à ce poste central de Secrétaire générale adjointe, notamment pour rappeler régulièrement le rôle et les missions du Cnis. Elle a su ainsi démontrer que malgré un positionnement parfois un peu délicat vis-à-vis de l'Insee, le Cnis pouvait apporter beaucoup à la statistique publique. Si le Cnis occupe aujourd'hui une place aussi centrale dans le SSP, c'est donc aussi grâce à elle et son équipe. Nous ne pouvons que la remercier pour le travail accompli.

**Isabelle ANXIONNAZ** indique le plaisir et l'intérêt éprouvés à travailler auprès et avec les membres du bureau et à œuvrer aux côtés du Service statistique public pour la cause du Cnis, une cause qui lui tient à cœur, davantage encore aujourd'hui que lorsqu'elle est arrivée, il y a quatre ans.

Ces derniers mois, certes moins conviviaux que les précédents ont cependant poussé le Secrétariat général du Cnis à se montrer créatif et à faire preuve d'adaptabilité, ce qui lui a beaucoup plu. Elle conservera donc

un très bon souvenir de cette dernière période qui porte en germe nombre des tâches à accomplir dans la période suivante. De la créativité, il en faudra encore sans doute beaucoup dans les mois qui arrivent pour continuer à faire évoluer les pratiques en les réancrant dans la continuité des procédures.

Elle souhaite très sincèrement une poursuite harmonieuse des travaux sur cette longue route du Cnis et de la statistique publique et remercie les membres du bureau pour ces années passées ensemble.

**Patrice DURAN** remercie l'ensemble des membres du Bureau pour leur participation et espère que la prochaine séance se tiendra en présentiel.

*La séance est levée à 17 heures 40.*